

ANNEXE D

*Canada Enterprise
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement
d'urgence d'entreprises du Canada*

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE
de 2022 à 2026**

et

RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2022

Décembre 2021

PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC
TABLE DES MATIÈRES

1.0	RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE	3
2.0	MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE.....	4
3.0	GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION.....	6
4.0	RENDEMENT DE L'ENTREPRISE	7
5.0	OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2022 À 2026.....	9
6.0	SECTION FINANCIÈRE.....	10

1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et de l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par la ministre des Finances. En 2022, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts alors qu'elle recevra moins de demandes de prêts et de demandes d'informations.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien.

En décembre 2021, la CFUEC avait consenti six prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 2,7 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts.

Deux prêts totalisant 380 millions de dollars ont été remboursés en octobre et en novembre 2021. Par ailleurs, en novembre 2021, Air Canada a annoncé qu'elle se retirait de son accord de financement avec la CFUEC, lequel prévoyait des facilités de 3,975 milliards de dollars, qui n'ont jamais été utilisées, et qu'elle rachèterait les bons de souscription émis à la CFUEC dans le cadre de la transaction initiale.

2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE

2.1 Mandat

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (CP 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par la ministre et à administrer les prêts consentis. En 2021, la ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. Aucune date de fin n'a été précisée lorsque le CUGE a été créé, et la CFUEC entend maintenir le programme ouvert aux demandes jusqu'à ce que le gouvernement lui indique qu'il est fermé.

L'approbation des prêts repose sur l'admissibilité du demandeur et les besoins en trésorerie du demandeur sur les douze prochains mois. Si un demandeur répond aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur est admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

2.2 Aperçu des activités

La CFUEC est responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu). Les évaluations et le traitement des demandes par la CFUEC sont généralement faits avec l'aide de cabinets d'experts-conseils compétents retenus par celle-ci.

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. La direction de la CFUEC, avec l'aide de ses conseillers, évalue les demandes de prêt et effectue un contrôle diligent préalable financier.

Les sociétés canadiennes sont admissibles aux termes de la feuille de modalités du CUGE si elles répondent à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Le montant du prêt est établi selon l'estimation des besoins de la société pour la période de douze mois suivant l'obtention du prêt et l'emprunteur peut prélever des sommes sur le prêt au cours de ces douze mois. Une tranche de 20 % des prêts doit être garantie, et les modalités obtenues par les autres prêteurs doivent être égalées. La tranche résiduelle de 80 % du prêt n'est pas garantie, les taux d'intérêt commençant à 5 % et augmentant sur les cinq années menant à l'échéance. Pour assurer une certaine protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC obtient des garanties des sociétés cotées en bourse et perçoit des frais des sociétés privées.

En novembre 2020, le gouvernement a demandé que la CFUEC le conseille relativement à ses engagements envers les entreprises de transport aérien. En avril 2021, après avoir pris en considération le conseil de la CFUEC, la ministre des Finances a prescrit que deux séries de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, devraient être réputées constituer des modalités approuvées du CUGE.

Les modalités du remboursement de bons ont trait aux transporteurs aériens admissibles à un autre titre au CUGE. Les emprunteurs aux termes de la feuille de modalités pour le remboursement de bons sont tenus de rembourser les clients pour certains vols annulés en raison de la COVID-19. La CFUEC pourrait consentir une facilité de crédit maximale aux fins du remboursement des bons allant jusqu'à l'estimation de bonne foi par l'emprunteur du montant des remboursements aux clients admissibles, à concurrence de 2 milliards de dollars. Les prêts aux fins du remboursement des bons ont une durée à l'échéance de sept ans et le taux d'intérêt est établi selon le taux des obligations du gouvernement du Canada de 7 ans à la date de clôture.

2.4 Administrateur du prêt

Alors que la pandémie de COVID-19 s'atténue et que les conditions économiques s'améliorent, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de deux administrateurs de la CDEV, de trois administrateurs indépendants de la CFUEC, du président du conseil et chef de la direction de la CFUEC et de l'ancien vice-président directeur de la CDEV. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié.

3.1 Mesures découlant de la COVID-19

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19 et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. Ses activités ont été menées essentiellement dans un contexte de télétravail. Si une recrudescence de la COVID-19 entraînait un accroissement des difficultés économiques pire que prévu pour les entreprises canadiennes, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts. Cependant, il est prévu que la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur les activités de la CFUEC, au-delà de l'incidence sur la demande de prêts dans le cadre du CUGE et sur le recouvrement des prêts dans le cadre du CUGE et des instruments de capitaux propres.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

4.1 Évaluation des résultats de 2021 à ce jour

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2021 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2021 à 2025 :

Objectifs de 2021	Résultats de 2021
Gestion des demandes d'information des éventuels demandeurs	La CFUEC a géré toutes les demandes d'information reçues selon ses processus établis et dans les délais prescrits.
Gestion de tous les aspects du programme de prêts du CUGE, y compris du contrôle diligent préalable des demandes de prêt et de la supervision du travail des conseillers juridiques et financiers	La CFUEC a géré avec brio le contrôle diligent préalable des demandes de prêt et la supervision des conseillers. Aucune défaillance n'a été relevée quant au contrôle diligent préalable et à la supervision des conseillers.
Conclusion de conventions et financement des prêts approuvés	Au premier semestre de 2021, la CFUEC a conclu avec brio des conventions de prêts avec cinq emprunteurs représentant des facilités de prêt d'environ 7 milliards de dollars.
Évaluation de toute demande d'avance de fonds subséquente des emprunteurs	La CFUEC a établi, parfait et documenté ses processus aux fins d'évaluation des demandes d'avances de fonds sur prêts. La CFUEC a étudié les demandes d'avance sur prêts et y a réagi dans les délais prescrits.
Examiner les demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, y accéder	La CFUEC a reçu demandes de consentement et de modifications en 2021. Ces demandes ont été adéquatement étudiées et dans les cas où il était approprié de le faire, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification.
Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant	La CFUEC a établi un processus de surveillance des prêts et assure une surveillance en continu de ses prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances.
Préparer l'entreprise à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si nécessaire	Aux termes de la convention conclue par la CFUEC avec un cabinet d'experts-conseils dont les services ont été retenus pour aider à l'administration des prêts, les experts en restructuration du cabinet sont à la disposition de la CFUEC au besoin.

Élaboration et mise en œuvre des processus comptables nécessaires aux fins des prêts dans le cadre du CUGE.	Élaboration et mise en œuvre des processus et des méthodes comptables nécessaires aux fins des prêts du CUGE. Ces processus et méthodes ont été mis en œuvre et présentés adéquatement dans le rapport annuel 2020.
Évaluation trimestrielle et périodique de tous les emprunteurs et les prêts	En 2021, la CFUEC a établi un cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille.
Soutien au gouvernement du Canada dans les discussions concernant une éventuelle aide financière aux entreprises de transport aérien.	La CFUEC a conclu des conventions au titre des facilités de prêt de trésorerie dans le cadre du CUGE et des prêts aux fins de remboursement de bons avec quatre entreprises de transport aérien canadiennes. La CFUEC a fourni des conseils au gouvernement du Canada pour appuyer les décisions au besoin.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2022 À 2026

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Pour 2022 et au-delà, cet objectif peut être ventilé entre deux composantes, soit traiter les nouvelles demandes et les nouveaux prêts et gérer les prêts existants et les autres actifs.

En ce qui concerne les nouvelles demandes et les nouveaux prêts, les objectifs de la CFUEC demeurent les mêmes que ses objectifs à sa constitution :

- Gestion des demandes d'information des éventuels demandeurs
- Gestion de tous les aspects du programme de prêts du CUGE, y compris du contrôle diligent préalable des demandes de prêt et de la supervision du travail des conseillers juridiques et financiers
- Conclusion de conventions et financement des prêts approuvés

La CFUEC s'attend à ce que les nouvelles demandes et les nouveaux prêts constituent une part moins importante de ses devoirs en 2022, à mesure que la crise économique engendrée par la COVID-19 s'atténue. Toutefois, cela pourrait changer au fil de l'évolution des circonstances.

En ce qui a trait aux prêts existants, la CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Évaluation et financement selon le cas de toute demande d'avance de fonds subséquente des emprunteurs;
- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, acceptation;
- Surveillance des prêts et traitement des défauts des emprunteurs, le cas échéant;
- Préparation de l'entreprise à gérer les besoins de restructuration des emprunteurs si nécessaire;
- Évaluation régulière du statut des prêts;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE au besoin;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin.

5.1 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé les quatre principaux risques qui nécessitent un niveau plus élevé d'attention étant donné leur incidence sur la société : les conditions macroéconomiques, le risque lié à la performance des prêts, le risque lié à la responsabilité des prêteurs, et l'incapacité à atteindre les objectifs. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.1 Aperçu financier pour l'exercice 2021

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs. En décembre 2021, la CFUEC avait consenti six prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 2,7 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Outre ces prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada et d'Air Transat.

Deux prêts dans le cadre du CUGE ont été remboursés et ces facilités ont été clôturées à l'automne 2021, ce qui a permis de récupérer 380 millions de dollars en capital et 40 millions de dollars supplémentaires en intérêts et frais.

À la fin de novembre 2021, Air Canada a mis fin à ses facilités de crédit garanties et non garanties qui avaient été établies dans le cadre de son programme de soutien du CUGE en avril 2021. Air Canada n'a fait aucun prélèvement sur ces facilités. Air Canada maintient sa facilité de remboursements de bons de 1,4 milliard de dollars. Air Canada a également avisé qu'elle rachèterait les 7 288 282 bons de souscription émis à la CFUEC dans le cadre de la transaction initiale.

6.2 Information financière et autres informations

La société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

6.3 Budget d'investissement

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants autres que les engagements de prêts.

6.4 Résultats prévus pour 2022

Résultats attendus	Indicateurs ou cibles de performance
ATTRIBUTION DE PRÊTS : Gérer les demandes de renseignements des demandeurs	La CFUEC surveille activement ses canaux de communication pour s'assurer que toutes les demandes sont traitées en temps voulu.
ATTRIBUTION DE PRÊTS : Évaluer les demandes d'avances ultérieures	La CFUEC évalue chaque avance de prêt subséquente pour s'assurer de la conformité continue aux conditions du CUGE et pour valider que toutes les conditions préalables aux avances subséquentes ont été respectées.
ADMINISTRATION DE PRÊTS : Surveiller tous les prêts	Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défauts de paiement des emprunteurs, le cas échéant.
ADMINISTRATION DE PRÊTS : Gérer les demandes de consentement et de modification de prêts	Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE.
ADMINISTRATION DE PRÊTS : Gérer les défaillances et les restructurations au besoin	Survie de la société et des emplois connexes et évitement de la faillite si possible conformément aux objectifs du CUGE. Maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE. L'objectif sera de s'assurer que la CFUEC est adéquatement représentée lors de toute restructuration et de faire appel à des conseillers appropriés, le cas échéant.

États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2021 à 2026

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État de la situation financière pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2020 à 2026

En milliers de dollars canadiens

Tableau 1

NCSF

RÉVISÉ – JANV. 2022

	Chiffres réels 2020	Plan 2021	Prévisions 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Actifs financiers								
Actifs courants								
Trésorerie et placements à court terme	82 673	229 369	332 639	12 089	14 034	13 433	12 444	10 604
Total des actifs courants	82 673	229 369	332 639	12 089	14 034	13 433	12 444	10 604
Autres actifs								
Prêts	112 211	3 657 500	2 345 113	2 404 294	2 275 434	2 275 434	1 603 774	1 362 352
Titres de capitaux propres	–	–	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
Bons de souscription	–	–	–	–	–	–	–	–
Montant à recevoir des actionnaires	187	–	–	–	–	–	–	–
Total des autres actifs	112 398	3 657 500	2 845 113	2 404 294	2 775 434	2 775 434	2 103 774	1 862 352
Total des actifs	195 071	3 886 869	3 177 752	2 916 383	2 789 468	2 788 867	2 116 218	1 872 955
Passifs financiers								
Passifs courants								
Créditeurs et charges à payer	5 613	–	1 688	–	–	–	–	–
Total des passifs courants	5 613	–	1 688	–	–	–	–	–
Actifs financiers nets et excédent accumulé	189 458	3 886 869	3 176 064	2 916 383	2 789 468	2 788 867	2 116 218	1 872 955

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau des flux de trésorerie pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2020 à 2026

En milliers de dollars canadiens

Tableau 2

NCS

RÉVISÉ – JANV. 2022

	Chiffres réels 2020	Plan 2021	Prévisions 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Activités d'exploitation								
Bénéfice d'exploitation net	189 458	2 844 197	2 986 606	(259 681)	(126 916)	(601)	(672 649)	(243 263)
Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie	(3 011)	(55 000)	(85 437)	(41 181)	–	–	–	–
Provision pour perte sur prêts	–	–	–	–	37 215	–	167 915	60 356
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement								
Montant à recevoir des actionnaires	(187)	–	187	–	–	–	–	–
Fournisseurs et autres crédateurs	5 613	–	(3 591)	(1 688)	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	191 873	2 789 197	2 897 765	(302 550)	(89 701)	(601)	(504 734)	(182 907)
Activités d'investissement								
Prêts consentis, déduction faite des coûts de transaction	(109 200)	(4 800 000)	(2 568 225)	(150 000)	(20 000)	–	–	–
Remboursements de prêts, montants reçus	–	2 000 000	420 426	132 000	111 645	–	503 745	181 067
Achat d'actions d'Air Canada	–	–	(500 000)	–	–	–	–	–
Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement	(109 200)	(2 800 000)	(2 647 799)	(18 000)	91 645	–	503 745	181 067
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	–	240 172	82 673	332 639	12 089	14 034	13 433	12 444
Variation de la trésorerie	82 673	(10 803)	249 966	(320 550)	1 945	(601)	(989)	(1 841)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	82 673	229 369	332 639	12 089	14 034	13 433	12 444	10 604

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

État des résultats et des résultats non distribués pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2020 à 2026

En milliers de dollars canadiens

Tableau 3

NCSP

RÉVISÉ – JANV. 2022

	Chiffres réels 2020	Plan 2021	Prévisions 2021	Plan 2022	Plan 2023	Plan 2024	Plan 2025	Plan 2026
Produits								
Produits d'intérêts	3 205	167 000	102 338	102 679	105 859	95 959	81 826	33 653
Profit sur le bon de souscription	–	–	–	82 200	–	–	–	–
Profit sur la vente d'actions	–	–	–	–	–	–	–	–
Total des produits	3 205	167 000	102 338	184 879	105 859	95 959	81 826	33 653
Charges d'exploitation								
Honoraires professionnels ¹	12 464	18 016	4 571	3 000	4 000	5 000	5 000	5 000
Frais de gestion	535	1 900	679	680	680	680	680	680
Salaires et avantages	375	1 687	315	200	200	200	200	200
Autres charges	374	1 200	167	680	680	680	680	680
Total des charges d'exploitation	13 748	22 803	5 732	4 560	5 560	6 560	6 560	6 560
Provision pour perte sur prêts ²	–	–	–	–	(37 215)	–	(167 915)	(60 356)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement	(10 543)	144 197	96 606	180 319	63 084	89 399	(92 649)	(33 263)
Apport du gouvernement	200 001	5 800 000	2 890 000	–	–	–	–	–
Remboursement de subventions publiques	–	(3 100 000)	–	(440 000)	(190 000)	(90 000)	(580 000)	(210 000)
Bénéfice d'exploitation net	189 458	2 844 197	2 986 606	(259 681)	(126 916)	(601)	(672 649)	(243 263)
Excédent (déficit) accumulé à l'ouverture de la période	–	1 042 672	189 458	3 176 064	2 916 383	2 789 468	2 788 867	2 116 218
Excédent (déficit) accumulé à la clôture de la période	189 458	3 886 869	3 176 064	2 916 383	2 789 468	2 788 867	2 116 218	1 872 955

¹ Certains honoraires ont été recouvrés auprès des emprunteurs mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

² En fonction des pertes sur créances attendues conformément aux nouveaux traitements comptables (SP 3450).